



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 23 JUILLET 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 59

Votants : 71 (dont 12 procurations)

N°25 G/

OBJET :

COLLEGE DES  
CÉLESTINS DE  
VICHY

---

CONSEIL  
D'ADMINISTRATION

---

DÉSIGNATION DES  
REPRÉSENTANTS DE  
VICHY  
COMMUNAUTÉ

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 29 JUIL. 2020

Publiée ou notifiée

le : 29 JUIL. 2020

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilynne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Jacques TERRACOL, Michel LAURENT, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Ludivine DUFRAISE, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Annie DAUPHIN, Jean-Louis LONG, Marie CHATELAIS, Benjamin BAFOIL, Marie-José MORIER (de la délibération n°1 à la délibération n°15), François HUGUET, Jean-François CHAUFFRIAS, Jean-Marc BOUREL, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND (de la délibération n°1 à la délibération n°32), Véronique TRIBOULET, Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET (de la délibération n°1 à la délibération n°24), Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Pierre BONNET, Yves-Jean BIGNON, Evelyne VOITELLIER, Jean ALMAZAN, Anne-Sophie RAVACHE, Jean-Philippe SALAT, Corinne IBARRA, Alexis BOUTRY, Claude MALHURET, Christiane LEPRAT, Sylvie DUBREUIL, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD (de la délibération n°1 à la délibération n°14), Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. Elisabeth BARGE à François SENNEPIN, Françoise DUBESSAY à Alain VENUAT, Bertrand BAYLAUCQ à Annie CORNE, Pascal DEVOS à Alexis MAYET (de la délibération n°1 à la délibération n°24), Marie-José MORIER à François HUGUET (à partir de la délibération n°16), Romain DEJEAN à Christine MAGNAUD, Jacques BLETTY à Nicole COULANGE, Valérie LASSALLE à Christiane LEPRAT, Patrick BLETHON à Charlotte BENOIT, Pauline TIROT à Alexis BOUTRY, Henri SARRE à Jean ALMAZAN, Linda PELISSIER à Anne-Sophie RAVACHE, Bernard KAJDAN à Sylvie DUBREUIL, Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant : Mmes et MM. Olivier ROYER par Patricia ROZZIO, Christine BOUARD par Nathalie VERRIERE, Conseillers Communautaires.

Absents excusés : MM. François SZYPULA, Philippe COLAS, Alexandre GIRAUD Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. Benjamin BAFOIL, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de la Communauté d'Agglomération de Vichy Communauté,

**Vu** l'article R421-4 du Code de l'Education modifié par le décret n°2016-1228 du 16 septembre 2016 - art. 1 relatif à la composition du conseil d'administration des collèges et des lycées lequel comprend (7°) « *Deux représentants de la commune siège de l'établissement ou, lorsqu'il existe un établissement public de coopération intercommunale, un représentant de cet établissement public et un représentant de la commune* »,

**Vu** l'article L421-2 du Code de l'Education lequel dispose notamment que les représentants des collectivités territoriales sont au nombre de trois ou quatre, selon que l'effectif du conseil d'administration est de vingt-quatre ou de trente membres,

**Considérant** dès lors que le conseil d'administration est composé comme suit :

- 2 représentants du Conseil Départemental de l'Allier (collectivité de rattachement)
- 1 représentant de la Commune de Vichy (commune siège)
- 1 représentant de Vichy Communauté en sa qualité d'EPCI

**Propose** au Conseil Communautaire, de désigner conformément aux dispositions de l'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales comme représentants de Vichy Communauté au Conseil d'Administration du collège des Célestins de Vichy :

- Monsieur Michel MARIEN, en qualité de membre titulaire
- Monsieur Franck GONZALES, en qualité de membre suppléant

Après en avoir délibéré, et compte tenu du fait qu'aucun autre conseiller communautaire n'a déposé de candidature, le Conseil Communautaire :

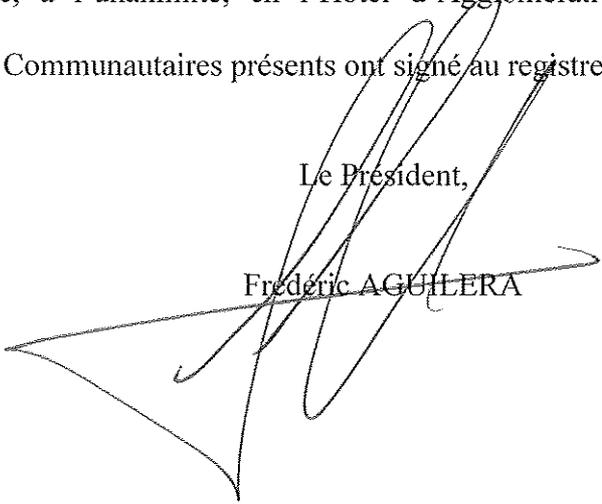
- Approuve ces désignations,
- Charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 23 juillet 2020.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 25 G/ DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 JUILLET

Objet de l'acte :

2020 -

.....  
Date de décision: 23/07/2020

Date de réception de l'accusé 29/07/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 23JUI2020\_25G

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20200723-23JUI2020\_25G-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .3

Institutions et vie politique

Designation de représentants

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 25 G.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20200723-23JUI2020\_25G-DE-1-1\_1.pdf )